



# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°36

Réunion électronique du 21/04/2026

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

**REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :**

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxx – Equipes.

Exemples :

**Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2**

**Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2**

### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.





### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

**Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.**

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Rappel :**

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

### **Demandes autorisation :**

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :  
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :

#### DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

#### REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>





#### TOURNOIS AUTORISÉS :

US MONTELIMAR :

U11 le 8 Mai 2026,

U13 le 8 Mai 2026.

#### UTILISATION FAL U7 U9 U11

#### Consulter l'article en ligne pour la transmission des documents FAL :

<https://drome-ardeche.fff.fr/simple/le-foot-danimation-sur-fal/>

Cette procédure remplace l'envoi du document par mail.

#### **A NOTER :**

Des instabilités ponctuelles du serveur de la FFF peuvent parfois perturber les affichages des plateaux sur le site du District.

Les clubs pourront toujours se référer à FOOTCLUBS pour consulter les rendez-vous du week-end.

#### U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

##### **AGENDA FOOT ANIMATION :**

Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modification. La mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

**Prochains Plateaux :** Samedi 25 Avril 2026 à 10h00.

#### U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

##### **AGENDA FOOT ANIMATION :**

Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modifications. La mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

**Prochains Plateaux :** Samedi 25 Avril 2026 à 13h30.





## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 10h00.

Pour la Phase Printemps les plateaux U11 seront gérés par l'application FAL, à l'identique des catégories U7 et U9. Les affectations sont en ligne sur le site du District.

Consulter l'application le mardi soir, pour prendre en compte les éventuelles modifications, retrait ou ajout d'équipes).

Nous rappelons que les éventuelles modifications doivent être validées par l'ensemble des clubs participants aux plateaux.

**Prochains Plateaux** : Samedi 25 Avril 2026 à 10h00.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Festival PITCH U13:**

La Finale départementale PITCH U13 a eu lieu le 28 Mars à TOURNON.

Qualifiés pour la Finale régionale LAURA Foot, le 2 MAI à FEURS (42) :

U13 Garçons : OL VALENCE 1 et RHONE CRUSSOL FOOT 07 ;

U13 Filles : OL VALENCE.

### **Coupe Koesio Charles André :**

Le tirage au sort des ¼ et ½ Finales a été effectué le 12 Mars 2026.

1/2 de finales sous forme de match sec sont programmées le 16/05/2026.

Finale le 13/06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

### **2<sup>ème</sup> Phase D1 à D6 :**

Merci de surveiller votre boîte mail ainsi que les rencontres sur Footclubs pour prendre connaissance des nouvelles dates de rencontre.

## U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Dimanche 10h00.

### **Coupe JP QUINTIN (Rectificatif) :**

La rencontre FC BG VALENCE vs US MOURS 2 est reprogrammée le 26/04/2026.

La rencontre ¼ de finale (FC BG VALENCE ou US MOURS) – FC CHAVANAY programmée au 03/05/2026.

La 1/2 finale concernant le club qualifié (FC BG VALENCE ou US MOURS ou AS CHAVANAY) vs Ent SARRAS SP sera reprogrammée le 10/05/2026.

**A noter** : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.





Le paiement sera réparti entre les clubs de la manière suivante :

Club Recevant : Arbitre central + Assistant 1,

Club Visiteur : Assistant 2.

Finale le 14 /06/2026 : VALLIS vs X

**Coupe Gilbert PESTRE :**

Finale le 14 /06/2026 : FCJ VINEZAC vs ES MALISSARD

**CHAMPIONNAT :**

**U15D2 :**

Poule B – Journée du 22/03/26 :

US DROME PROVENCE – ES BEAUMONTELEGER est reportée au 10/05/2026 (Rectificatif).

**U15D3 : RAS**

**U15D4 :**

Poule C :

Forfait Journée : Ent MEYSSE ROCHEMAURE (Journée 4)

**FORFAIT GENERAL** : ATHLETIC FOOT CEVENNES 2.

**U15D5 :**

Poule A :

**FORFAIT GENERAL** : FC RAMBERTOIS 2.

Poule B :

**FORFAIT GENERAL** : FC ALIXAN.

Poule D – Journée du 22/03/26 :

**FORFAIT GENERAL** : FC TRICASTIN.

**U17**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

**RAPPEL** : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

**Coupe VIVIER BOUDRIER :**

Finale le 13/06/2026 : FC MUZOLAIS vs US MOURS

**CHAMPIONNAT :**

**U17D3 : RAS**





#### U17D4 :

Poule B

**FORFAIT GENERAL** : FC PEAGEOIS.

Poule C :

**FORFAIT GENERAL** : JS LIVRON 2.

#### U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaire de pratique** : Samedi 15h00.

**RAPPEL** : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

#### U20 - Coupe G. ETIENNE :

Finale le 13/06/2026. US VAL D'AY vs US MOURS

#### CHAMPIONNAT :

L'équipe qui a déclaré « Forfait » lors d'une rencontre « aller », se déplacera automatiquement lors de la rencontre « retour », conformément à l'article 82 des règlements sportifs.

#### Informations U20D1 :

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :

Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE -OL RUOMS :

**Toutes les rencontres de ces équipes seront désormais rétablies dans l'application pour la gestion des compétitions. Les FMI sont applicables pour toutes les rencontres de ces ententes.**

#### U20D1 :

**FORFAIT GENERAL** : Ent SARRAS SP. Le forfait s'applique également à la Coupe Georges Etienne.

#### U20D2 :

##### Barème de pénalisation :

**Bien que les poules ne comportent que huit équipes, mais que celles-ci jouent 21 journées, se référer à la colonne concernant les championnats à 12 équipes.**

Poule A

**FORFAIT GENERAL** : AS VALENSOLLES.

Poule B – Journée du 28/03/26 :

**FORFAIT GENERAL** : FC DU CHATELET (3 forfaits journées) ES NORD DROME.

A compter de la journée du 21/03/2026, Suivi des classements U20D2.

Vous trouverez ci-dessous le tableau à jour du suivi des buts, à prendre en compte pour ce niveau :





U20D2A	1ere Phase		2é Phase		Total		
	BP	BC	BP	BC	BP	BC	Diff
BEAUMONTELEGER	35	25	2	2	37	27	10
CENTRE ARDECHE	50	12	12	0	62	12	50
CORNAS	23	28	1	1	24	29	-5
EYRIEUX	24	33	2	7	26	40	-14
PTES HTES CEVENNES	21	38	1	3	22	41	-19
VALLEE JABRON	36	23	6	3	42	26	16
VALLON	12	42	1	9	13	51	-38

U20D2B	1ere Phase		2é Phase		Total		
	BP	BC	BP	BC	BP	BC	Diff
ANNONAY FC	37	24	6	1	43	25	18
AS ST MARCEL VAL	21	35	1	8	22	43	-21
ESV 26	20	44	3	9	23	53	-30
FC BGLES VALENCE	21	8	5	4	26	12	14
JS ST PAUL ROMANS	21	29	2	5	23	34	-11
US VAL D'AY	32	12	11	1	43	13	30